



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

SERVICE COMMUNAL D'HYGIENE  
ET DE SANTE  
SCHS – UTS - TXN 2025/00278 - AM n°100

Arrêté dérogatoire à l'arrêté relatif à la  
lutte contre les nuisances sonores  
Rue d'Hondschoote

Nous, Maire de la Ville de TOURCOING,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'article R 1334-36 du Code de la Santé Publique,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 6 mai 1996 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et notamment l'article 3 – alinéa 3,

Vu l'arrêté municipal du 30 septembre 2013 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Considérant la demande formulée auprès des services municipaux par la société Why Not Productions (3 rue Paillet – 75005 PARIS) en date du 16 Février 2025 en vue d'obtenir un arrêté dérogatoire aux textes cités plus hauts afin de réaliser le tournage d'un long-métrage lors des nuits du 9 au 10 avril 2025 entre 20 heures et 7 heures à Tourcoing rue de Hondschoote,

Considérant que le tournage de ce film prévoit des prises de vues nocturnes et nécessite l'interruption de la circulation,

## ARRETONS

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La société Why Not Productions (3 rue Paillet – 75005 PARIS) est autorisée à réaliser le tournage d'un long-métrage lors des nuits du 9 au 10 avril 2025 entre 20 heures et 7 heures à Tourcoing rue de Hondschoote.

**ARTICLE 2** : Toutes les mesures seront prises par ladite société afin de veiller au respect des prescriptions imposées par les différentes réglementations ayant trait à la limitation sonore des bruits aériens émis par les moteurs à explosion ou à combustion interne de certains engins.

**ARTICLE 3** : La société Why Not Productions a pour obligation d'afficher une copie du présent arrêté sur les sites durant toute la période des travaux.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Commissaire de Police de TOURCOING sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté est transmise à Madame la Commissaire de Police de TOURCOING, Monsieur le Préfet du Nord.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le jeudi 20 mars 2025



Par délégation du Maire  
**Jean-Marc VANGILVIN**  
Conseiller Municipal Délégué en charge  
de l'Hygiène, de la Salubrité, des Cimetières,  
de la Police Funéraire et de l'Etat Civil  
[jmvangilvin@ville-tourcoing.fr](mailto:jmvangilvin@ville-tourcoing.fr)

Envoyé en Préfecture le **24 MARS 2025**

Publié sur le site de la Ville le **27 MARS 2025**